



N° 004 /MISP/DIRCAB/SP.20.-

## ARRETE

### PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION DE LA RADICALISATION ET DE L'EXTREMISME VIOLENT

\*\*\*\*\*

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, CHARGE DE LA SECURITE PUBLIQUE

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu le Décret n° 16.028 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n° 18.154 du 18 juin 2018, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, chargé de la Sécurité Publique et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu le Décret n° 19.056 du 25 février 2019, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 19.072 du 22 mars 2019, portant nomination ou confirmation des membres du Gouvernement et ses modificatifs subséquents ;
- Vu L'Arrêté n° 030/MINP/DIRCAB/SP du 17 novembre 2018, portant création et fonctionnement du Comité de Coordination de la Stratégie Nationale de Prévention du Radicalisme et de l'Extrémisme Violent ;
- Vu Le Plan de Stratégie Nationale de Prévention du Radicalisme et de l'Extrémisme Violent en République Centrafricaine publié le 23 juillet 2018 ;
- Vu les recommandations de la 4<sup>ème</sup> réunion du Comité de Coordination de la Stratégie Nationale de Prévention de la Radicalisation et de l'Extrémisme Violent, tenue le 16 mai 2019.

## ARRETE

Art. 1<sup>er</sup> : Les personnalités dont les noms suivent, sont nommées au Comité de Coordination de la Mise en Œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention de la Radicalisation et de l'Extrémisme Violent.

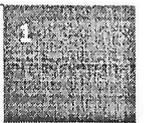
Il s'agit de :

Président : Monsieur, Abel BALENGUELE, Représentant de la Primature

Secrétaire Exécutif : Monsieur, Yves NAMKOMOKOÏNA, Représentant du Ministère de l'Intérieur, chargé de la Sécurité Publique

Les Points Focaux :

a) Représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Madame FALI Flore Florence ;



- b) Représentant du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Monsieur **BANGUI Michel** ;
- c) Représentant du Ministère de la réconciliation Nationale et de l'Action Humanitaire, Madame **BOUI YODIAM Juliana** ;
- d) Représentant du Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée, Chef de Bataillon, **TOMORO Jean Claude** ;
- e) Représentant du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, Monsieur **MANGUELET Cyprien Serge** ;
- f) Représentant du Ministère de l'Education Nationale, Monsieur **KABOU Claude** ;
- g) Représentant du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Monsieur **DAMAS Jean Vidal** ;
- h) Représentant du Ministère de la Communication et des Médias, Monsieur **KOBONGO Michel** ;
- i) Représentant du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle, Monsieur **KONGAI MOÏDOKANA Rufin** ;
- j) Représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Monsieur **BEAUDELAIRE Beaugency Berry** ;
- k) Trois (03) Représentants des Organisations de la Société Civile
  - Monsieur, **BONDADE Evrard-Armel** ;
  - Monsieur, **MONIRA K-ALIMANE HOUZEIPHA** ;
  - Monsieur, **MONGOMBE Francis Huguet**.
- l) Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Monsieur **LASSERRE YAKITE Charles**.

Art. 2 : Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le 29 JAN 2020

**DESTINATAIRES:**

- PRIMATURE ;
- MJS ;
- MATD ;
- MRCAH ;
- MDNRA ;
- MPFFPE ;
- MEN ;
- MCM ;
- MJDHGS ;
- MTEPSFP ;
- MADR ;
- CAERT ;
- DIRCAB ;
- ICGN ;
- ICPC ;
- ARCHIVES.



*Le Général de Brigade,*  
**Henri WANZET-LINGUISSARA**